



Blonay, le 4 novembre 2022

**Préavis N° 26-2022 concernant le règlement et
tarif des émoluments de l'Office de la population
(OFPOP)**

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 1^{er} novembre 2022 présidée par Monsieur Yves Filippozzi, président.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

vu le préavis N° 26-2022,

où la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à l'unanimité (69 oui, 0 voix contraire et 2 abstentions), les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Adopter le règlement et tarif sur les émoluments de l'Office de la population ;

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 1^{er} novembre 2022.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

La secrétaire

Yves Filippozzi

Ariane Wunderli